



2+

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT DU 29 SEPTEMBRE 2022

\*\_\*\_\*

### I- Le Conseil a délibéré sur les projets de textes suivants :

#### Projet de loi :

- **Projet de loi n° 69.21** modifiant la loi n° 15.95 formant code de commerce et édictant des dispositions transitoires relatives aux délais de paiement.

Approuvé.

#### Projet de décret-loi :

- **Projet de décret-loi n° 2.22.770** édictant des dispositions particulières relatives au Conseil national de la presse.

Approuvé sous réserve de diminuer le délai proposé pour le maintien des membres et les organes du Conseil national de la presse d'exercer leurs missions, du 4 octobre 2022 au 4 avril 2023.

#### Projets de décrets :

1. **Projet de décret n° 2.22.720** portant prorogation de la durée d'effet de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national pour faire face à la propagation du coronavirus – covid 19.

Approuvé.

2. **Projet de décret n° 2.22.780** portant ouverture de crédits supplémentaires au profit du budget général.

Il a été décidé de reporter l'examen de ce projet lors d'une prochaine réunion du Conseil du gouvernement.

#### Convention internationale :

- **Constitution** de la Commission Africaine de l'Aviation civile (CAFAC), adoptée à Dakar le 16 décembre 2009.

- **Projet de loi n° 34.22** portant approbation de cette Constitution.

Présentés au Conseil préalablement  
à leur soumission au prochain Conseil des Ministres.

\*\_\*\_\*

### II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le Conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

- Le Directeur de l'Ecole des Sciences de l'Information ;
- Le Directeur de la Protection du Consommateur, de la Surveillance du Marché et de la Qualité au Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- Le Directeur du Commerce intérieur et de la distribution au Ministère de l'Industrie et du Commerce.

\*\_\*\_\*

A l'issue des travaux du Conseil, le gouvernement a tenu une réunion consacrée à l'examen de vingt (20) propositions de loi et à la position à prendre à leur sujet.